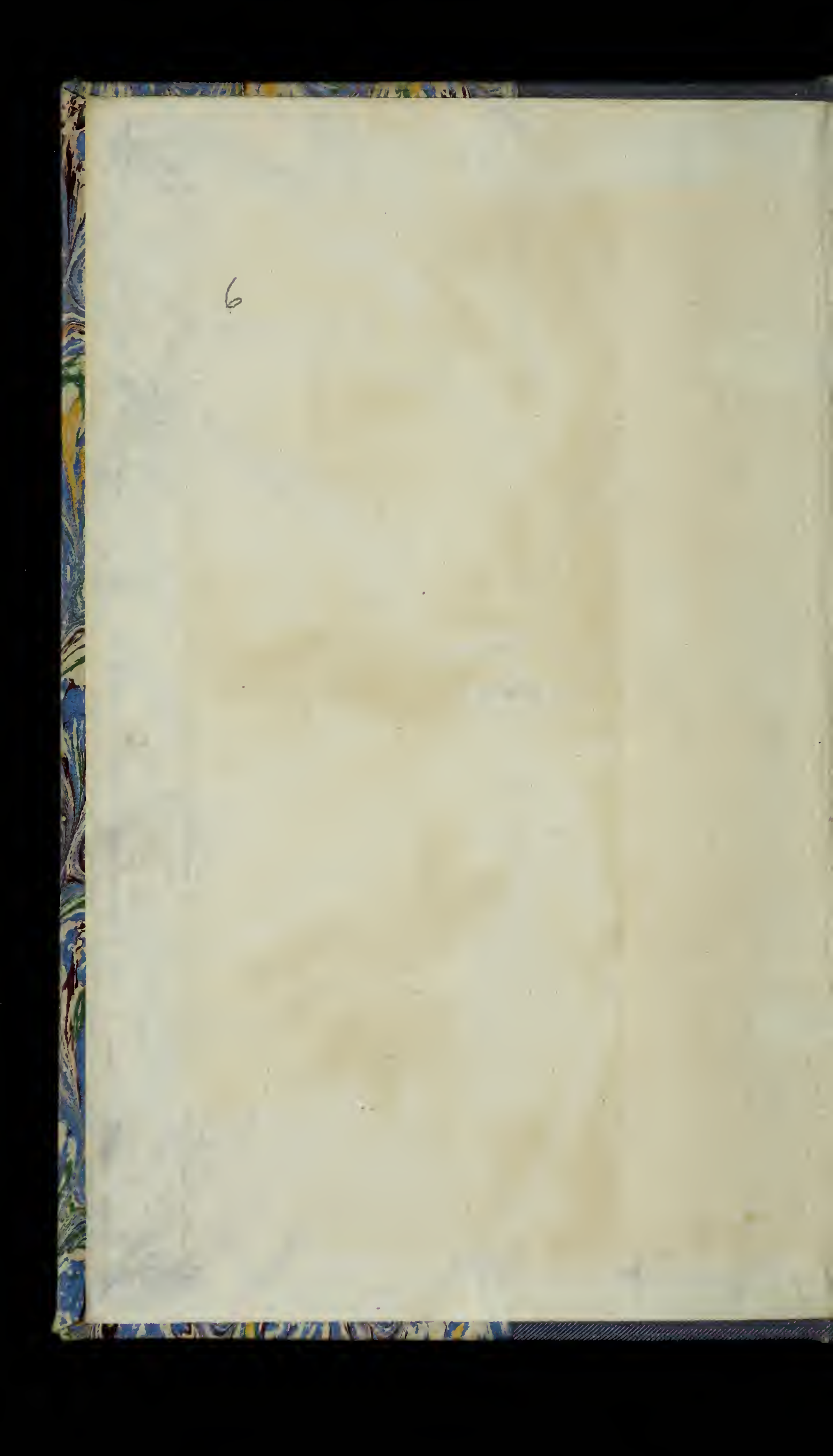
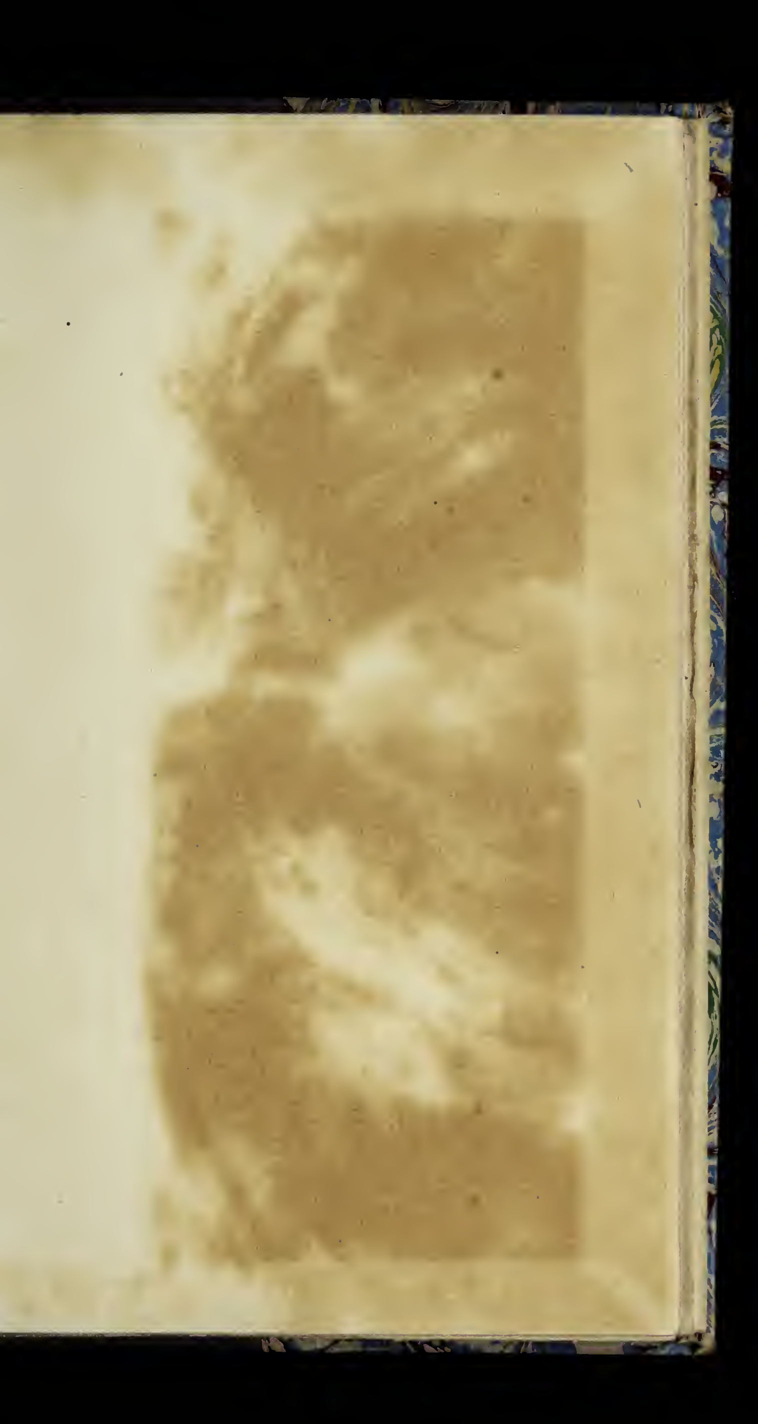



6



PROTESTATION DES ESGLISES PRETENDVES REFORMEES DV BAS LANGVEDOC.

Sur les presents mouuements.

M. DC. XIX.

PROTESTATION des Eſgliſes pretendues Reformées du bas Languedoc: Sur les preſents mouuements.



VR la reception & lecture des lettres du Roy du vingt ſixieſme Feburier addreſſees aux villes de Mont-pellier, Niſmes & Vſez contenant aduis du deſpart inopiné de la Reyne Mere de ſa Majeſté de la ville de Bloys pour s'acheminer du coſté de Loches & Angouleſme, d'où ſe pourroit enſuiure des mouuemens contraires au re-

pos public, au preiudice de son seruice, & ouy sur ce la creance du Sieur de Restandieres enuoyé par sa M. Nous Deputez des Eglises reformees de la Prouince du bas Languedoc, assemblez en la ville de Nismes, recognoissans en outre l'obligation naturelle de subjects tres-humbles enuers leur Prince, la religion que nous professons requiert de nous en ceste occurence extraordinaire vn particulier tesmoignage de nostre inuiolable fermeté en l'obeissance, subjection & seruice de sa Majesté, Promettons & jurons tant en nos noms, que de toutes les Eglises de ceste Prouince, de viure & mourir

4 v

en ladite fidelité & obeiſſance ſans nous en deſpartir pour quelque cauſe & pretexte que ce ſoit, demeurans pour c'eſt effect treſ-eſtroictement vnis pour nous oppoſer à tous deſſeins contraires, leſquels en ceſte occaſion & toute autre pourroient eſtre formés contre le ſeruice du Roy, bien & tranquillité de ſon Eſtat, d'empeſcher auſſi de tout noſtre pouuoir, toutes leuees de gens de guerre qui ſe pourroient faire ſans le commandement exprés de ſa Maieſté, & d'employer à ces fins nos biens & nos vies pour rendre tous effects conformes à ceſte noſtre proteſtation, deuoir & ſerment que

commebons &fidelles ſubiects nous faiſons deuant Dieu, & ſouſcriuõs de nos ſeings pour iceluy ratifier quãd beſoin ſera de noſtre propre ſang, fait à Niſmes ce dix-ſeptieſme iour de Mars, mil ſix cents dix-neuf.

FIN.